



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 70067

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'augmentation du prix du ticket de restaurant universitaire. Cette restauration garantit un repas équilibré pour chaque étudiant ; or, selon une enquête réalisée par l'observatoire de la vie étudiante, de plus en plus d'étudiants sont contraints financièrement de sacrifier leur déjeuner. Aussi, il aimerait connaître son sentiment sur l'augmentation du prix du ticket de restaurant universitaire.

Texte de la réponse

L'activité des restaurants universitaires est globalement en légère diminution en 2000 par rapport à l'année précédente en raison de la baisse de fréquentation le soir. Les repas servis à midi et le week-end sont en revanche en progression, notamment dans les établissements rénovés. Depuis 1992, la participation de l'Etat au coût du repas a augmenté (41,7 % en 1992, 44,2 % en 2000), tandis que celle de l'étudiant représentée par le prix du ticket a sensiblement diminué (59,8 % en 1992, 54,5 % en 2000). Le prix de revient du repas intègre le coût denrées, la rémunération des personnels ouvriers, l'énergie, les frais généraux, les investissements sur ressources propres et subventions. Les pourcentages d'augmentation respectifs sur la période sont les suivants : coût du repas : + 42,23 % ; subvention par repas : + 50 % ; prix du ticket : + 29,57 %. Le prix du ticket étudiant a été fixé à 2,40 EUR à compter du 1er août 2001.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70067

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7005

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 729